



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 AVRIL 2018 -

### DÉCISION N° 18 - 04 - 020

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 avril 2018 s'est réuni le jeudi 26 avril 2018 à partir de 12 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

#### **Décision 4 : L'attribution du marché négocié relatif au renouvellement des serveurs Artémis et au raccordement de téléphonie à l'environnement de formation.**

La présente consultation porte sur le renouvellement des serveurs Artémis d'une part et au raccordement de la téléphonie à la plateforme de formation d'autre part. Ce renouvellement doit permettre d'améliorer les performances globales et la réactivité du système de traitement de l'alerte ARTEMIS.

Pour des raisons techniques liées à l'obligation de maintien opérationnel du système, la migration vers de nouveaux serveurs ne peut être réalisée que par la société SIS, éditeur du SGO ARTEMIS et détenteur de droits exclusifs sur celui-ci.

Ce marché a été lancé selon la procédure négociée sans mise en concurrence et une lettre de consultation a été adressée le 23 février 2018 à la société SIS –sise 84 boulevard de la mission Marchand – CS 90028 - 92411 COURBEVOIE CEDEX.

Cette société a déposé une offre dans les délais qui lui étaient impartis.

Les prestations donnent lieu à un marché négocié. La durée du marché est fixée à 10 mois à compter de la réception de l'ordre de service par le titulaire hors congés annuels. Ce délai doit permettre la mise en service des serveurs, la migration de l'application Artemis ainsi que la vérification d'aptitude.

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier le 26 avril 2018.

### **Le bureau prend la décision suivante :**

#### **Article 1 :**

Le bureau du conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 26 avril 2018, concernant l'attribution du marché négocié relatif au renouvellement des serveurs Artémis et au raccordement de téléphonie à l'environnement de formation à la société **SIS** - sise 84 boulevard de la mission Marchand – CS 90028 - 92411 COURBEVOIE CEDEX.

#### **Article 2 :**

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

### **Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Bernard PHILIBERT